

Une passion partagée /

AXA va plus loin et vous donne
l'assurance de partager votre passion avec
d'autres plaisanciers sur le site :

www.plaisance.axa.fr



FAITES VOTRE
DEVIS EN LIGNE

Ce site Internet vous donne accès à :

- **Des informations pratiques**
(guide des ports, événements nautiques, sites météo, marées...)
- **Des services prévention et sécurité**
(matériel, réglementation...)
- Des informations **sur la protection de l'environnement**
- **Un abonnement** à la newsletter
- **L'actualité nautique, des chroniques de skippers, les journaux de bord des courses...**



Vous souhaitez vivre pleinement votre vie,
faire des projets et préparer l'avenir en toute
confiance.

Notre métier est de vous proposer les
solutions qui vous protègent, vous,
votre famille, vos biens, votre patrimoine :

ASSURANCE AUTO, MOTO & HABITATION
SANTÉ & PRÉVOYANCE
ÉPARGNE, RETRAITE & PLACEMENTS
BANQUE & CRÉDITS
ASSURANCE LOISIRS & SERVICES
PROTECTION JURIDIQUE

www.plaisance.axa.fr

www.axa.fr

Votre interlocuteur AXA

AXA YACHTING
SOLUTIONS
réinventons / notre métier

AXA France IARD - Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - **AXA Assurances IARD Mutuelle**
- Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges
sociaux : 26, rue Drouot - 75009 Paris - **Juridica** - Société Anonyme au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S.
Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - **Entreprises régées par le code des assurances.**
AXA Assistance France - Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre
- Siège social : 6, rue André Gide - 92320 Châtillon.



Ref. 150402.02 2008 - Crédits Photos : Tom Stewart/Corbis, Joseph Devenny/Gettyimages, Image Source, Pivolet/Jupiterimages, Création : Tagora - Document non contractuel

Assurance Plaisance /

Vivez votre passion,
nous vous accompagnons

AXA YACHTING
SOLUTIONS
réinventons / notre métier

Vivez votre passion librement avec l'assurance Plaisance d'AXA

Bon à savoir !

Quel que soit votre bateau : voilier, bateau à moteur, hors bord, jet ski, semi rigide... AXA vous apporte toutes les garanties indispensables pour naviguer l'esprit libre.

3 fois plus d'avantages !

1 Remboursé au prix d'achat⁽¹⁾

Vous assurez un bateau neuf que vous venez d'acheter ? Il est détruit ou volé dans les 3 ans qui suivent ? **Nous vous le remboursons au prix que vous l'avez payé !**

2 2 ans sans sinistre, plus de franchise

La franchise est **réduite de 50 % après 1 an** sans sinistre et de **100 % après 2 ans** sans sinistre.

3 Réduction pour les skippers expérimentés⁽¹⁾

Vous avez une expérience maritime professionnelle d'au moins 1 an ? Profitez de **10 % de réduction** sur votre contrat.

(1) Selon clauses et conditions du contrat.



Choisissez une formule adaptée à vos besoins⁽¹⁾

Formule 1

- Responsabilité civile
- Défense et recours
- Frais de retirement⁽²⁾

Formule 2

Les garanties de Formule 1
+

- Vol
- Incendie
- Echouement
- Accident de navigation
- Prise en charge des frais de renflouement⁽³⁾, d'aide et de sauvetage

et les options qui vous protègent,
vous et votre bateau⁽¹⁾ :

1 Assistance au bateau et aux personnes :

- Prise en charge des frais médicaux à l'étranger et/ou de rapatriement.
- Si le bateau est immobilisé, prise en charge des frais d'hôtel, envoi des pièces détachées introuvables sur place.
- En cas d'avarie, prise en charge du déplacement d'un technicien spécialisé pour la réparation du bateau.

2 Protection juridique :

- Prise en charge des frais et honoraires engagés.
- Accompagnement amiable et judiciaire en cas de litige en lien avec votre bateau.

3 Sécurité nautique en cas d'accident de navigation :

- Versement d'un capital au conjoint en cas d'incapacité permanente ou de décès.
- Remboursement des frais médicaux restant à votre charge.

(1) Selon clauses et conditions du contrat.

(2) Règlement des frais liés au retrait du bateau du fond de l'eau ou à son éventuelle destruction, lorsque l'état ou les autorités compétentes l'imposent.

(3) Frais liés à la remise à flot du bateau.

Et spécialement pour les semi rigides

OFFERT EN FORMULE 2

... **Bénéficiez en plus de garanties spécifiques⁽¹⁾ pour votre bateau semi rigide :**

- **Le bris de moteur de votre bateau est garanti⁽²⁾**

En cas de détérioration ou de destruction accidentelle.

- **Tout comme votre remorque**

Votre remorque est inférieure à 750 kg ? Elle est garantie en Responsabilité Civile, mais également en cas de dommages et de vol⁽³⁾.



(1) Selon la formule choisie.

(2) Selon clauses et conditions du contrat.

(3) Au-delà de 750 kg, nécessité de souscrire un contrat séparé.